

**Session 2024** : reformuler les sens du CGM ébénisterie.

De prime abord, rappelons que *le concours général des lycées et des métiers distingue les meilleurs élèves des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Il valorise des travaux qui peuvent servir de référence à l'ensemble des classes, tout en suivant l'évolution de l'éducation nationale. Les candidats composent sur des sujets conformes aux programmes officiels mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du BMA.*

Si le « concours général des lycées et des métiers » institué en 1744 distingue les meilleur(e)s élèves et valorise leurs travaux, précisons qu'il est ouvert aux spécialités de l'enseignement professionnel depuis 1995. Dès lors le Concours Général des Métiers en ébénisterie entre en scène.

Après quelques sessions où l'articulation entre l'épreuve de création et l'épreuve pratique (fabrication) manquait de cohérence, il a été acté le fait de les associer.

Dès lors, la session 2024 aura permis aux membres du jury de définir les contours des épreuves qui visent à convoquer une latitude créative plus prononcée de sorte que la mise en pratique épouse davantage les compétences attendues des candidat(e)s, celles-là mêmes conformes au référentiel de formation.

Fort de cette expérience et à l'issue de la présentation de la pièce finale à Mme la MEN, en juillet 2024, il a été retenu pour la **session 2025** ce qui suit :

1. L'articulation des diverses parties de l'ensemble du concours répondront d'une part à un thème unique et d'autre part inciteront les candidat(e)s à travailler les différentes épreuves avec le même engagement.
2. Le choix initié l'an dernier qui imposait la réalisation de l'épreuve « élaboration technique » sous forme numérique est reconduit. Les logiciels requis sont à l'initiative des centres d'examen. Le rendu à transmettre au centre de correction sera imprimé.
3. Bien que le concours se structure autour de quatre épreuves, le jury précise qu'au sein de l'épreuve d'admission de 30h (selon l'organisation retenue : 6h d'arts appliqués et 24h : d'atelier), il sera laissé aux candidats la possibilité de faire évoluer la proposition élaborée en arts appliqués lors de l'épreuve de fabrication.
4. Le jury précise que seuls les trois candidats lauréats seront informés de leur rang lors de la remise des prix en Sorbonne, par la Ministre en charge de l'Éducation Nationale.
5. Enfin, le jury rappelle que les productions des candidats ne pourront être récupérées.

Cordiales et artistiques salutations.

Noël Fressencourt

Vice-président du concours